



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY

DEL2026/20

Date d'envoi de la convocation : 19 février 2026

Date d'affichage de la convocation : 19 février 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, le jeudi 26 février 2026

Présents : Mme GIRAUD, Mme LAMY, M. ROUVIER, Mme MAGAUD, M. HELOIRE, Mme SAVIN, M. MICHAUD, Mme LAURENT WILCYNski, M. GRANDJEAN,, Mme PIN, M. SCHWOB, M. LEGAL, Mme MONNIER, M. FOUGERE, M. RANEBI, M. DURAND, Mme GILI-TOS, M. LECLERC, M. MADER, M. TOUZOT. Mme KLINGELSchMITT, M. MAUGEIN.

Absents excusés ayant donné procuration : M. CHOTARD, pouvoir à Mme LAMY ; M. SOTHIER, pouvoir à M. HELOIRE ; Mme PILLON, pouvoir à Mme MAGAUD ; M. ANDRZEJEWSKI, pouvoir à Mme SAVIN ; Mme BAILLON, pouvoir à M. ROUVIER ; Mme COHEN, pouvoir à M. MADER ; Mme PERRIN, pouvoir à Mme KLINGELSchMITT.

Absent excusé :

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 22

Représentés : 7

Votants : 29

Absents :

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Nadine PIN est désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du Budget Prévisionnel 2026 (avec annexes),

Rapporteur : Monsieur Thierry DURAND

Il est précisé que l'ensemble des éléments qui composent le budget 2026 ont été présentés en Commission finances le 9 février 2026.

En préambule, il est indiqué que le Budget Primitif -BP- est un acte de prévision et d'autorisation qui doit permettre à la commune de faire face à tous ses besoins sur l'année 2026. Il est élaboré avec prudence, côté recettes. Côté dépenses, le Budget Primitif de 2026 a été construit en tenant compte des réalisations budgétaires de l'exercice 2025 et des exercices antérieurs sachant que dépenser l'intégralité des crédits prévus à tous les postes n'est pas une finalité en soi.

L'ensemble des procédures d'élaboration, de vote et de contrôle est réglementé par le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.1612-1 à L1612-20 et L.2312-1 et suivants.

Il est rappelé que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le Conseil Municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de Chapitre à Chapitre, à l'exclusion

des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,8% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L1612-28 du CGCT). Le Conseil Municipal s'était donc prononcé en ce sens.

Le Budget Primitif 2026 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit avec les restes à réaliser 2025 :

SECTIONS	PROPOSITION 2026	RESTE A REALISER 2025	TOTAL BP 2026
INVESTISSEMENT			
Dépenses	4 256 411,63	172 866,14	4 429 277,77
Recettes	4 429 277,77	0	4 429 277,77
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	7 047 071,83	0	7 047 071,83
Recettes	7 047 071,83	0	7 047 071,83

Les résultats de l'exercice 2025 en section de fonctionnement et en section d'investissement sont repris au Budget Primitif 2026.

- Section de Fonctionnement : Dépenses et Recettes : 7 047 071,83€

	PROP 2026
FONCTIONNEMENT	
Recettes	7 047 071,83 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	365 565,50 €
013 - Atténuations de charges	85 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 333,33 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	478 000,00 €
73 - Impôts et taxes	1 502 098,00 €
731 - Fiscalité locale	3 591 075,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	920 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	101 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	3 000,00 €
Dépenses	7 047 071,83 €
011 - Charges à caractère général	1 655 818,47 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 812 600,00 €
014 - Atténuations de produits	135 511,00 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	0€
023 - Virement à la section d'investissement	0€
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	445 649,11 €

65 - Autres charges de gestion courante	835 080,00 €
66 - Charges financières	146 413,25 €
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	15 00,00 €

- Section d'investissement : Dépenses et Recettes : 4 429 277,77€

INVESTISSEMENT	RAR 2025	Proposition BP 2026	BP 2026+RAR 2025
Recettes		4 429 277,77 €	4 429 277,77 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0€	2 101 122,82 €	2 101 122,82 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	0€	0€	0€
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0€	445 649,11 €	445 649,11 €
041 - Opérations patrimoniales	0€	90 000,00 €	90 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0€	299 752,00 €	299 752,00 €
<i>1381 - Subventions non transférables Etat et établissements nationaux</i>	0€	0€	0€
13 - Subventions d'investissement	0€	342 753,84 €	342 753,84 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0€	1 150 000,00 €	1 150 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	0€	0€	0€
Dépenses	172 866,14 €	4 256 411,63 €	4 429 277,77 €
Dépenses hors opération	20 955,15 €	446 299,86 €	467 255,01 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0€	0€	0€
020 - Dépenses imprévues (investissement)	0€	0€	0€
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0€	1 333,33 €	1 333,33 €
041 - Opérations patrimoniales	0€	90 000,00 €	90 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0€	182 369,53 €	182 369,53 €
20 - Immobilisations incorporelles	0€	3 000,00 €	3 000,00 €
204 - Subvention d'équipement versée	0€	151 500,00 €	151 500,00 €
21 - Immobilisations corporelles	20 955,15 €	13 097,00 €	34 052,15 €
23 - Immobilisations en cours	0€	5 000,00 €	5 000,00 €
26 - Participations et créances rattachées à des participations	0€	0€	0€
27 - Autres immobilisations financières	0€	0€	0€
Opérations d'investissement	151 910,99 €	3 810 111,77 €	3 962 022,76 €
00206 - AMENAGEMENT PARC RANCE ET PIGEONNIER	48 675,00 €	251 325,00 €	300 000,00 €
00306 - AMENAGEMENT ESPACE HENRI VICARD	0€	51 000,00 €	51 000,00 €
00406 - AMENAGEMENT TRAUVAUX ECOLE PRIMAIRE	0€	0€	0€
00506 - AMENAGEMENT TRAVAUX ECOLE MATERNELLE	0€	21 310,00 €	21 310,00 €
00606 - ECLAIRAGE PUBLIC	0€	0€	0€
00706 - AMENAGEMENT CIMETIERE	0€	20	20 000,00 €

		000,00 €	
00806 - MOBILIER URBAIN	0€	0€	0€
01006 - AMENAGEMENT STADE	0€	0€	0€
01106 - INFORMATIQUE	0€	18 650,00 €	18 650,00 €
01207 - MATERIEL SERVICES TECHNIQUE / ESPACES VERTS	713,82 €	58 210,57 €	58 924,39 €
01407 - REAMENAGEMENT LOCAUX COMMUNAUX	0€	60 550,00 €	60 550,00 €
01508 - MEDIATHEQUE	0€	4 000,00 €	4 000,00 €
01610 - MAIRIE	47 984,02 €	92 000,00 €	139 984,02 €
02011 - AMENAGEMENT PARC SPORT LOISIRS	0€	100 000,00 €	100 000,00 €
02111 - VIDEO PROTECTION	8 024,40 €	35 000,00 €	43 024,40 €
02212 - TELEPHONIE	0€	0€	0€
02321 - EVOLUTION RESTAURANT SCOLAIRE - COURS ECOLES	0€	1 850 000,00 €	1 850 000,00 €
02421 - TRANSITION ECOLOGIQUE	0€	8 000,00 €	8 000,00 €
02521 - ECO QUARTIER INTER GENERATIONNEL	0€	0€	0€
02621 - CONTRAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE BATIMENTS	0€	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
02721 - RENOVATION EGLISE	900,00 €	0€	900,00 €
02821 - LUDOTHEQUE	0€	0€	0€
02921 - EPICERIE SOLIDAIRE	0€	0€	0€
2025-001 ESPACES PUBLICS	27 013,80 €	72 986,20 €	100 000,00 €
2025-002 CRECHE	0€	2 500,00 €	2 500,00 €
2025-003 LOCAL COMMERCIAL DE A COUDRE	18 599,95 €	0€	18 599,95 €
2025-004 STADE CLAUDE PERRET	0€	70 000,00 €	70 000,00 €
2025-005 LOCAUX LA POSTE	0€	20 000,00 €	20 000,00 €
2025-006 DISPOSITIF CONTRÔLE D'ACCES BATIMENTS	0€	30 000,00 €	30 000,00 €
2026-01 CURE TRAVAUX DE STRUCTURE ET MISE EN SECURITE	0€	20 000,00 €	20 000,00 €
2026-02 EQUIPEMENTS ADAPTES AGENTS	0€	14 000,00 €	14 000,00 €
2026-03 MISE AUX NORMES ARROSAGE	0€	10 580,00 €	10 580,00 €

Il est précisé que les crédits sont votés par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et opération pour la section d'investissement.

Il est rappelé que l'engagement des crédits d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026 a par ailleurs été autorisé par la délibération n° 52/2025 du 13 novembre 2025 portant ouverture anticipée des investissements 2026, celle-ci appliquant par anticipation l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts de l'exercice précédent 2025.

De manière synthétique, le Budget Primitif communal est de l'ordre de 11,47 Millions d'euros, 61,41% en fonctionnement et 38,59% en investissement.



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2312-1 à L2312-4, relatifs au vote du Budget et après en avoir délibéré

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **APPROUVER** le Budget Primitif pour l'exercice 2026, conformément aux crédits proposés par Madame le Maire pour le Budget Primitif 2026 exposé ci-dessus et dont un exemplaire de la maquette est annexé à la présente délibération,
- **DECIDER** que les crédits du budget étant votés par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement, le Budget Primitif 2026 s'équilibre alors comme suit :
 - o Section de fonctionnement : Dépenses et Recettes : **7 047 071,83€**
 - o Section d'investissement : Dépenses et Recettes : **4 429 277,77€.**
- **DE DIRE** qu'il est nécessaire de basculer les crédits qui ont été engagés avant le vote du Budget Primitif de manière à ce que ces derniers soient en concordance avec les opérations proposées ce jour pour un montant total de 892 738€.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de Chapitre à Chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L1612.28 du CGCT).

VOTE	Pour	22	
	Abstention	5	M. TOUZOT, M. MAUGEIN, Mme COHEN, M. LECLERC M. MADER
	Contre	2	Mme KLINGELSCHMITT, Mme PERRIN
<i>Adopté à la majorité</i>			

La Secrétaire,

Acte certifié exécutoire après
 - transmission en Préfecture le 27 février 2026
 - publication sur le site internet de la Ville le 27 février 2026

**Pour Extrait Conforme,
 Le Maire, Valérie GIRAUD**

